



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladie de Creutzfeldt-Jakob

Question écrite n° 57198

Texte de la question

Mme Odette Casanova attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la question de l'indemnisation en direction des parents des victimes du nouveau variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob et des malades encore vivants. Si la version humaine de la maladie de la vache folle est lente à apparaître étant donné la longueur de la période d'incubation, elle est certainement due, aujourd'hui, à des contaminations alimentaires anciennes, survenues alors que les connaissances disponibles ne permettaient pas de penser que l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine pouvait franchir la barrière des espèces et qu'aucune mesure n'avait été envisagée. Aujourd'hui, le risque que représente la maladie de la « vache folle » pour la santé humaine est donc certain. Si, en France, nous comptons deux cas avérés et un cas probable à ce jour, le nombre de signalements de personnes présentant des symptômes de la maladie de Creutzfeldt-Jakob est en augmentation. Il est donc fort à craindre que la forme humaine de l'encéphalopathie spongiforme bovine ait un impact considérable sur la population française dans un futur proche. Les cas recensés à ce jour pourraient ne constituer que la pointe de l'iceberg comme cela s'est annoncé pour la Grande-Bretagne qui compte 85 personnes décédées de cette maladie. La propagation de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, nouveau variant dont il est question, pourrait compter à l'avenir les victimes par dizaines, voire par centaines. Le risque de l'apparition d'une épidémie de la maladie est par conséquent fort probable. C'est pourquoi, considérant que la sévérité du danger que représente la maladie pour la santé humaine est certaine, qu'un risque épidémiologique est fort probable, elle lui demande, outre les mesures prises pour lutter contre ce risque, quelles sont les dispositions qu'elle entend prendre pour aider moralement, psychologiquement et financièrement les familles des victimes de la maladie ainsi que les malades.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Casanova](#)

Circonscription : Var (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57198

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 547